

L'an deux mille quatorze, le vendredi 4 avril, à 20H, les membres du conseil municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Mr NACCACHE Roger, Maire.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Élection du Maire et des adjoints
- Indemnités Maire et adjoints
- Délégation au Maire
- Désignation des conseillers communautaires
- Désignation des membres des commissions communales
- Election des délégués aux divers syndicats intercommunaux
- Désignation des délégués aux associations locales
- Election des membres du C.C.A.S
- Questions diverses

**Etaient présents :** Messieurs Émile BUFFET-MARTIN, Patrice CLAMOTE, Hervé COLINOT, Luc GOLDENBERG, Sébastien JORANDON, Olivier LE CAM, Bruno MARTINET, Roger NACCACHE, Bertrand SERVOIS, Mesdames Christelle BARRIERE, Thérèse DURAND, Martine MÉTÉNIER, Céline ROBERGE, Caroline SAILLARD, Sandrine VOCORET

**Excusé :** Émile BUFFET-MARTIN

**Secrétaire de séance :** Bruno MARTINET

### **Elections Des Membres Du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> tour**

L'an deux mille quatorze, le 23 mars, à huit heures, dans la salle de la mairie de la commune de BEFFES. En date du 7 janvier 2014, madame la Préfète a fixé à 15 le nombre de conseillers municipaux à élire.

### **Résultat de l'élection :**

Nombre d'électeurs inscrits : 532 dont le quart est 133

Nombre de suffrages exprimés : 403 (13 nuls)

Majorité absolue : 202

Ont été, en conséquence proclamés membres du conseil municipal comme réunissant les conditions prévues par la loi :

NOM	PRENOM	Nombre de
-----	--------	-----------

		suffrages obtenus
BARRIERE	Christelle	255
BUFFET-MARTIN	Émile	216
CLAMOTE	Patrice	233
COLINOT	Hervé	226
DURAND	Thérèse	233
GOLDENBERG	Luc	237
JORANDON	Sébastien	253
LE CAM	Olivier	260
MARTINET	Bruno	247
MÉTÉNIER	Martine	245
NACCACHE	Roger	249
ROBERGE	Céline	244
VOCORET	Sandrine	243

### **Elections des Membres du Conseil Municipal : 2<sup>ème</sup> tour**

L'an deux mille quatorze, le 30 mars, à huit heures, dans la salle de la mairie de la commune de BEFFES. En date du 7 janvier 2014, madame la Préfète a fixé à 15 le nombre de conseillers municipaux à élire.

#### **Résultat de l'élection :**

Nombre d'électeurs inscrits : 532  
 Nombre de suffrages exprimés : 403 (8 nuls)

NOM	PRENOM	Nombre de suffrages obtenus
SAILLARD	Caroline	253
SERVOIS	Bertrand	239

#### **Elections du maire et des adjoints :**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr **NACCACHE Roger**, maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Mr **MARTINET Bruno** a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). **Thérèse DURAND**, la plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **14** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie. Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : **Mmes SAILLARD Caroline, BARRIERE Christelle.**

#### **Elus au premier tour de scrutin :**

**Maire** : Roger NACCACHE, **1<sup>er</sup> adjoint** : Bruno MARTINET, **2<sup>ème</sup> adjoint** : Thérèse DURAND, **3<sup>ème</sup> adjoint** : Patrice CLAMOTE, **4<sup>ème</sup> adjoint** : Olivier LE CAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints, à compter du 05 avril 2014, pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints : Population de 500 à 999 habitants, Le Maire : 31% de l'indice brut 1015, les adjoints : 8,25% de l'indice brut 1015.
- décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :
  - o d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
  - o de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
  - o de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
  - o de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
  - o de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
  - o de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
  - o d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
  - o de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €uros ;
  - o de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
  - o de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leur demandes ;
  - o de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
  - o de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
  - o d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
  - o de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 750 000 euros autorisé par le conseil municipal ;
  - o d'exercer, au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- désigne les conseillers communautaires par ordre du tableau des élections : Roger NACCACHE (Maire), Bruno MARTINET (1<sup>er</sup> adjoint) et Thérèse DURAND (2<sup>ème</sup> adjoint).
- décide d'organiser les commissions municipales décrites comme ci-dessous :

<u>Finances</u>	<u>Bâtiments Mobilier Urbanisme</u>	<u>Voirie Matériel</u> <u>Assainissement Environnement</u>	<u>Ecole-Sport</u> <u>Manifestations Informations</u>
Roger NACCACHE	Roger NACCACHE	Roger NACCACHE	Roger NACCACHE
Bruno MARTINET	Olivier LE CAM	Patrice CLAMOTE	Thérèse DURAND
Thérèse DURAND	Bruno MARTINET	Bruno MARTINET	Olivier LE CAM
Patrice CLAMOTE			
Olivier LE CAM			
Christelle BARRIERE	Hervé COLINOT	Sébastien JORANDON	Christelle BARRIERE
Bertrand SERVOIS	Céline ROBERGE	Martine METENIER	Sandrine VOCORET
Sandrine VOCORET	Emile BUFFET-MARTIN	Caroline SAILLARD	Caroline SAILLARD
Luc GOLDENBERG	Sébastien JORANDON	Céline ROBERGE	Hervé COLINOT
Emile BUFFET-MARTIN			Luc GOLDENBERG
Martine METENIER			

<u>Tourisme</u> <u>Chabrolles Loire à Vélo</u> <u>Vélo camping Scénographie</u>	<u>Centre Communal d'Action Sociale</u>	<u>Commission personnel Communal</u>
Bruno MARTINET	Roger NACCACHE	Bruno MARTINET
Thérèse DURAND	Thérèse DURAND	Olivier LE CAM
Patrice CLAMOTE	Christelle BARRIERE	Luc GOLDENBERG
Olivier LE CAM	Caroline SAILLARD	Hervé COLINOT
Bertrand SERVOIS	Bruno MARTINET	Martine METENIER
Luc GOLDENBERG		Christelle BARRIERE
Céline ROBERGE		Caroline SAILLARD

- a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste les membres du CCAS suivants : Thérèse DURAND, Christelle BARRIERE, Caroline SAILLARD, Bruno MARTINET
- désigne les délégués aux syndicats intercommunaux comme décrits ci-dessous :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
<b>Transport scolaire Sancergues</b>	Olivier LE CAM	Caroline SAILLARD
	Sandrine VOCORET	
<b>SDE 18</b>	Patrice CLAMOTE	Céline ROBERGE
	Olivier LE CAM	
<b>SIAEP Région Sancergues SAUR</b>	Sébastien JORANDON	Bertrand SERVOIS
	Thérèse DURAND	
<b>SIEMFLA Fléaux atmosphériques</b>	Thérèse DURAND	Caroline SAILLARD
<b>SIVOM Loire et Canal</b>	Sébastien JORANDON	Emile BUFFET-MARTIN
<b>Pays Loire Val d'Aubois</b>	Bruno MARTINET	Bertrand SERVOIS

- désigne les représentants au CNAS, CLSH et au groupement de commande publique du Cher Déchets ménagers comme décrits ci-dessous :

<b>C.N.A.S.</b>	Bruno MARTINET	
<b>C.L.S.H.</b>	Sandrine VOCORET	Patrice CLAMOTE
<b>Groupement de commande publique du Cher Déchets ménagers</b>	Hervé COLINOT	Bertrand SERVOIS

désigne les délégués aux associations locales :

	<b>Délégués</b>	
<b>1. AAPPMA Le Brochet</b>	Bertrand SERVOIS	Martine MÉTÉNIER
<b>2. Age d'Or Beffois</b>	Christelle BARRIERE	Thérèse DURAND
<b>3. Amicale des retraités P. et Ch</b>	Olivier LE CAM	Patrice CLAMOTE
<b>4. Amis de Chabrolles</b>	Thérèse DURAND	Sandrine VOCORET
<b>5. Amis de l'école</b>	Hervé COLINOT	Christelle BARRIERE
<b>6. Aqua Beffes Club</b>	Sandrine VOCORET	Olivier LE CAM
<b>7. Beffes Viet Vo Dao</b>	Céline ROBERGE	Olivier LE CAM
<b>8. Comité des fêtes</b>	Martine MÉTÉNIER	Luc GOLDENBERG
<b>9. Coucous 18</b>	Hervé COLINOT	Luc GOLDENBERG
<b>10. Energym</b>	Christelle BARRIERE	Caroline SAILLARD
<b>11. Football Club</b>	Sébastien JORANDON	Hervé COLINOT
<b>12. FNACA</b>	Bertrand SERVOIS	Martine MÉTÉNIER
<b>13. FOPAC</b>	Thérèse DURAND	Martine MÉTÉNIER
<b>14. LSR 18 section Beffes</b>	Patrice CLAMOTE	Olivier LE CAM
<b>15. Majorette « Les Angèles's »</b>	Émile BUFFET-	Thérèse DURAND
<b>16. Pétanque Beffoise</b>	Christelle BARRIERE	Bruno MARTINET
<b>17. Ping Pong</b>	Olivier LE CAM	Sébastien JORANDON
<b>18. Pyrabeffes</b>	Martine MÉTÉNIER	Émile BUFFET-MARTIN
<b>19. Tennis Club Beffois</b>	Hervé COLINOT	Caroline SAILLARD
<b>20. Université rurale - ADATEC</b>	Céline ROBERGE	Luc GOLDENBERG

- a élu à la représentation proportionnelle au plus fort reste, les membres de la commission d'adjudication suivants

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Thérèse DURAND	Bruno MARTINET
Patrice CLAMOTE	Caroline SAILLARD
Olivier LE CAM	Céline ROBERGE

Pour extraits conformes  
Le Maire,  
NACCACHE Roger,